

**ARRÊTÉ N° AG-26-042 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques DJEDDI,  
conseiller municipal**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la commune, de déléguer à Monsieur Jacques DJEDDI, conseiller municipal, certaines attributions relatives aux domaines suivants : Vie sportive ; Relations publiques ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

À compter du 23 mars 2026, Monsieur Jacques DJEDDI, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Vie sportive**

Dans ce domaine, il exercera les fonctions suivantes :

- Préparation, mise en œuvre et suivi de la politique relative aux activités physiques et sportives ;
- Promotion du civisme.

- **Relations publiques**

Dans ce domaine, il exercera les fonctions suivantes :

- Relations avec les associations d'anciens combattants, résistants et déportés ;
- Relations avec la défense nationale.

**ARTICLE 2 :**

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**ARTICLE 3 :**

Le conseiller municipal délégué n'aura aucune autorité sur le personnel des services municipaux.

**ARTICLE 4 :**

L'adjoint à la direction générale des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié, inscrit au registre des actes de la mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Flotte, le 23 mars 2026

Le Maire,

Jean-Paul HERAUBEAU



Notifié le : 23/03/2026

Le conseiller municipal délégué,

Jacques DJEDDI